



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 DECEMBRE 2020

Présidence : Monsieur Daniel Raboud, syndic

Citoyennes et citoyens présents: citoyen(ne)s : **66**; conseil communal : **5**; soit un total de **71**

Conseil communal : Madame, Messieurs

- Suzanne Cosandey
- Jean-François Moura
- Bertrand Ruffieux
- Antoine Castella

Secrétaire : Madame Barbara Fetz

Convocation :

- affichage au pilier public dès le 20 novembre 2020;
- publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 47, du 20 novembre 2020;
- insertion dans le Bulletin d'information numéro 87 distribué à tous les ménages le 19 novembre 2020 (art. 12, al. 1^{bis} LCo; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011) ;
- ainsi que sur le site internet.

Le mode de convocation ne suscitant aucun commentaire, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 juillet 2020 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Budgets 2021 (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.3 Vote du budget de fonctionnement

- 2.4 Présentation du budget des investissements
- 2.5 Mise en valeur des garages de la cour de l'Ecole de Grandvillard
- 2.6 Construction d'un arrêt de bus répondant à la LHand (crédit additionnel projet « Zone 30 » du 27.11.2019)
- 2.7 Travaux de réfection sur la Route de Lessoc
- 2.8 Agrandissement et réaménagement de la Déchetterie intercommunale des Auges
- 2.9 Investigations techniques des sites pollués « La Scie » et « Les Ponveys » - crédit additionnel
- 2.10 Installation photovoltaïque 30 kWc sur le toit du bâtiment de l'édilité
- 2.11 Travaux de rénovation au chalet Les Joux (subvention 27%)
- 2.12 Rapport de la Commission financière
- 2.13 Vote du budget des investissements
3. Présentation du plan financier 2021-2025
4. Prolongation de la délégation de compétence pour la vente de l'article 4759 RF (pisciculture)
5. Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) : approbation des nouveaux statuts (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
6. Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR) - approbation du contrat de parc 2022 - 2031 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
7. Divers

A 20h15, **Monsieur Daniel Raboud**, syndic, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes et de les saluer cordialement. Il les remercie d'avoir répondu si nombreux à la convocation. Il salue également la présence de Messieurs Patrick Rudaz, coordinateur auprès du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR) et de Charles Grandjean, journaliste auprès de La Liberté.

En préambule, Monsieur le Syndic remercie Monsieur le major EMG Bernard De Sola, commandant de l'école de recrues de Grandvillard, qui a permis d'utiliser les locaux militaires pour l'organisation de cette assemblée. Il profite de cette occasion pour saluer les excellents contacts que le Conseil communal et l'Armée entretiennent réciproquement. La mise à disposition gratuite de la salle et son installation bénévole par trois soldats est une des preuves de cette bonne collaboration mutuelle.

En raison de la situation sanitaire, la Commune applique le **plan de protection** suivant :

- ouverture des portes dès 19h30 ;
- désinfection des mains à l'entrée et port du masque obligatoire ;
- récolte des coordonnées à l'entrée et attribution d'une place numérotée ;

- disposition des chaises numérotées en rangées avec au minimum 1m50 de distance entre chaque place ;
- pas de verrée à l'issue de l'assemblée.

Monsieur le Syndic :

- annonce que l'assemblée sera enregistrée;
- afin de passer en revue les nombreux points du tractanda dans un délai raisonnable, il invite les citoyens à donner leur prénom et nom, puis d'être concis et précis dans leurs différentes interventions;
- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :
 - ¹L'assemblée vote à main levée.
 - ²Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.
 - ³Le président et les autres membres du Conseil communal peuvent voter. Toutefois ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.
- informe que Madame Barbara Fetz, secrétaire communale, habitant à Villars-sous-Mont, ne votera pas;
- excuse l'absence de Madame Marie-Claude Moura et de Monsieur Jean-Marc Rotzetter;
- nomme en qualité de **scrutateurs Monsieur Céleste Chiari** (rangées 1 à 5 + table du Conseil) et **Monsieur François Jaquet** (rangées 6 jusqu'au fond de la salle).

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format "PowerPoint". La présentation est annexée au présent procès-verbal (pièce numéro 1).

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juillet 2020

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2020 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet dès sa rédaction (art. 22 et 103^{bis} de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, art. 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Monsieur le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du procès-verbal.

Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** procède au vote.

Soumis à l'assemblée, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité** au scrutin ouvert, avec remerciements à Madame Barbara Fetz, secrétaire communale.

2. Budgets 2021

Un rapport et des explications sur les budgets 2021 ont été publiés dans le bulletin d'information numéro 87, pages 8 à 14.

Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont également eu la possibilité de consulter un exemplaire des budgets auprès de l'Administration communale.

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal responsable des finances, donne quelques informations sur les données statistiques de la population au 31 décembre 2019, sur l'indice potentiel fiscal et sur l'évolution des charges liées.

Puis il donne connaissance du rapport établi à l'intention de l'assemblée. Il indique les montants globaux de chaque chapitre et expose le détail des positions qui ont subi des modifications, ce en comparaison avec les comptes 2019 et le budget 2020.

Le budget ainsi que le rapport de Monsieur Castella sont annexés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

Ledit budget se résume comme suit :

| | | |
|------------------------------|------------|--------------------------|
| Charges : | CHF | 4'969'954.00 |
| Revenus : | CHF | <u>4'858'762.00</u> |
| Excédent de charges : | CHF | <u>111'192.00</u> |

La présentation du budget de fonctionnement 2021 chapitre par chapitre ne suscite aucune question.

Monsieur Castella remercie sincèrement Madame Pascale Borcard, caissière, pour son travail rigoureux et précis, ainsi que Monsieur Alex Beaud qui doit fournir de nombreux documents dans le cadre de l'élaboration du budget.

2.2. Rapport de la commission financière

Monsieur Thierry Sottas, président de la commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit :

Lors de notre séance du 11 novembre, les personnes compétentes nous ont expliqué chapitre par chapitre les particularités du budget 2021 qui fait ressortir un excédent de dépenses de CHF 111'192.-.

Nous pouvons constater que les différents postes de ce budget ont été déterminés sur la base de données pertinentes et en respect des informations reçues pour les charges liées cantonales et régionales qui sont en constante augmentation. Nous relevons et soutenons le principe de prudence qui a prévalu lors de l'établissement de ce budget. Aux vues des prévisions d'évolution négatives des finances communales pour les prochaines années, nous souhaitons que les autorités communales continuent leurs réflexions sur les mesures à prendre pour atténuer cette tendance afin d'éviter une augmentation du taux d'imposition.

Toutes les questions de la Commission financière ont obtenu réponses. Par conséquent, nous proposons à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté.

Ce rapport est signé :

- Mireille Baechler
- Pierre Borcard
- Thierry Sottas

Il est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

2.3. Vote du budget de fonctionnement

Soumis à l'assemblée, le **budget de fonctionnement**, dont :

| | | |
|------------------------------|------------|-------------------|
| Charges : | CHF | 4'969'954.00 |
| Revenus : | CHF | 4'858'762.00 |
| Excédent de charges : | CHF | 111'192.00 |

est adopté à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

2.4. Présentation du budget des investissements

Les investissements budgétisés en 2021 sont les suivants :

| | | | |
|------|---|-----|------------|
| 2.5 | Mise en valeur des garages de la cour de l'école de Grandvillard | CHF | 40'000.00 |
| 2.6 | Construction d'un arrêt de bus répondant à la LHand (crédit additionnel projet « Zone 30 » du 27.11.2019) | CHF | 50'000.00 |
| 2.7 | Travaux de réfection sur la Route de Lessoc | CHF | 50'000.00 |
| 2.8 | Agrandissement et réaménagement de la Déchetterie intercommunale des Auges | CHF | 200'000.00 |
| 2.9 | Investigations techniques des sites pollués « La Scie » et « Les Ponveys » - crédit additionnel | CHF | 60'000.00 |
| 2.10 | Installation photovoltaïque 30 kWc sur le toit du bâtiment de l'édilité | CHF | 35'000.00 |
| 2.11 | Travaux de rénovation au chalet Les Joux | CHF | 40'880.00 |

2.5 Mise en valeur des garages de la cour de l'école de Grandvillard : CHF 40'000.00

Monsieur Bertrand Ruffieux, conseiller communal, présente le projet comme suit :

- La nouvelle cour d'école de Grandvillard étant interdite au trafic, le Conseil propose la mise en valeur des anciens garages en les transformant en un préau doté de portes automatiques.
- Le mur mitoyen intérieur sera détruit, laissant ainsi place à un grand espace dont les murs seront assainis et rénovés. Une fenêtre est envisagée. L'installation électrique sera revue. Il n'est pas prévu de chauffer le local.
- Cette transformation répond notamment à un besoin du corps enseignant. Le local pourra être occasionnellement mis à disposition pour d'autres activités communales, aux sociétés locales, etc. Des tables et bancs pliables sont envisagés.
- En plus du réaménagement des garages, il est prévu de poser des planches sur les bacs supportant les arbres de la cour d'école.
- Les travaux seront en grande partie exécutés par le personnel communal.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Ruffieux donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 40'000.00** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 4).

Questions et remarques de l'assemblée

Cet objet ne suscite aucune question.

2.6 Construction d'un arrêt de bus répondant à la LHand (crédit additionnel projet « Zone 30 » du 27.11.2019) : CHF 50'000.00

Monsieur Jean-François Moura, vice-syndic, présente le projet comme suit :

- Les nouvelles exigences légales imposent à la Commune la construction d'une rampe d'accès pour handicapés à l'arrêt de bus des Transports publics fribourgeois (TPF) devant l'école.
- Suite à diverses discussions avec les TPF au mois de juillet 2020, la Commune a sollicité une offre d'honoraires de Geosud SA, bureau d'ingénieurs, afin de réaliser un avant-projet. Le plan de la variante choisie est projeté à l'écran. Le Service de la mobilité (SMo) et les Transports publics fribourgeois (TPF) devront se prononcer.
- Pour éviter une mise à l'enquête et des frais supplémentaires, il a été convenu d'intégrer la rampe en question dans le projet « Zone 30 », dont les plans étaient déjà prêts pour l'enquête préalable. Malheureusement, le projet de la rampe d'accès pour handicapés prend du temps et retarde par conséquent le projet « Zone 30 ».

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura, donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 50'000.00** sera couverte par un emprunt bancaire avec un amortissement annuel sur 40 ans (pièce numéro 5).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Léonard Jaquet : il remercie la Commune pour le projet ; il est surpris du coût de l'installation ; il demande s'il n'y a pas une version moins chère, une construction plus légère, mobile.

Monsieur Jean-François Moura : la Commune avait en effet prévu une solution plus simple et meilleure marché, mais elle n'a pas été retenue et la Commune s'est vue obligée de mandater un bureau d'ingénieurs. Le Conseil a choisi la variante la moins onéreuse, mais il n'est pas sûr qu'elle soit validée par le Service de la mobilité (SMo).

2.7 Travaux de réfection sur la Route de Lessoc : CHF 50'000.00

Monsieur Jean-François Moura, vice-syndic, présente le projet comme suit :

- Suite à la détérioration (fissures, ornières) de la Route de Lessoc, depuis la croisée des Cressets jusqu'à la limite avec la Commune de Haut-Intyamou, le Conseil propose de refaire le gravillonnage au printemps 2021.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 50'000.00** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 6).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Henri Currat : il constate que le premier tronçon du Chemin des Cressets commence aussi à fendre ; il demande si la réfection est comprise dans le budget susmentionné ; il s'agit de 200 mètres approximativement.

Monsieur Jean-François Moura : le Conseil en est conscient et il en a discuté ; il a omis de demander une offre complémentaire pour le Chemin des Cressets, mais le budget 2021 est déjà déficitaire. Si d'aventure, l'entreprise mandatée arrive à réaliser les travaux envisagés à un coût légèrement inférieur, le gravillonnage de la première partie du Chemin des Cressets pourra être envisagé.

Monsieur Henri Beaud : il constate que pendant la période des travaux réalisés au Buth, beaucoup de camions ont transité par la Route de Lessoc et Grandvillard ; est-ce que le Conseil envisage de demander une compensation financière à ce sujet à la Commune de Haut-Intyamon ?

Monsieur Jean-François Moura : le Conseil n'a rien fait en ce sens, mais il s'agit de la commune voisine et un jour peut-être ce sera le contraire.

2.8 Agrandissement et réaménagement de la Déchetterie intercommunale des Auges : CHF 200'000.00

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal, présente le projet comme suit :

- La Déchetterie intercommunale de Grandvillard est en fonction depuis le début des années 2000. Au fil des années, quelques adaptations ont été apportées, mais le fonctionnement et la taille des installations sont restées identiques. La population ne cesse cependant de croître et nos habitudes de consommation ont sensiblement évolué.
- Par conséquent, le Conseil communal de Grandvillard souhaite réaliser une extension de la place de la déchetterie et modifier son organisation, afin de : améliorer le flux du trafic, diminuer le nombre de transports en compactant certains types de déchets, éviter une emprise sur les terrains agricoles, limiter les coûts, trouver des synergies avec l'édilité et la Centrale de biogaz.
- Un nouvel emplacement accueillera les dépôts des branches et de gazon et des places de stationnement seront créées, lesquelles pourront également être utilisées par les employés de l'édilité, les sapeurs-pompiers et l'équipe forestière.

- Il est prévu une nouvelle disposition des bennes et l'ajout d'une nouvelle benne pour la récupération du bois.
- Un nouveau couvert sera construit pour la déchetterie et l'édilité. Les déchets spéciaux, électriques et autres, seront stockés à l'abri des intempéries dans le respect des normes actuelles. De plus, les employés de l'édilité et de la forêt pourront y déposer du matériel et travailler à l'abri. Ce couvert sera construit par le personnel communal.
- Un container de type « échange-recyclage » sera installé sous le couvert de l'ancien abribus à côté du WC public (Route des Lières 50a). Le but est de permettre aux citoyens d'y déposer des objets en bon état et que d'autres puissent se servir. Ce type de container existe déjà dans d'autres communes.
- L'investissement de CHF 200'000.00 est réparti à raison de deux parts égales entre la déchetterie et l'édilité.
- Le Conseil tient à ce que ce projet se concrétise. Actuellement, la Commune de Bas-Intyamon est en pleine réflexion sur l'avenir de sa déchetterie d'Enney. A plusieurs reprises, elle a mis un frein à l'analyse de la faisabilité de ce projet. Le Conseil communal de Grandvillard a pris la décision de financer ce projet seul. Puis, dans un délai convenable, la Commune de Bas-Intyamon devra se déterminer et, le cas échéant, participer à l'investissement consenti au prorata du nombre d'habitants.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Castella donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 200'000.00** sera couverte par un emprunt bancaire avec un amortissement annuel sur 40 ans (pièce numéro 7).

Questions et remarques de l'assemblée

Cet objet ne suscite aucune question.

2.9 Investigations techniques des sites pollués « La Scie » et « Les Ponveys » - crédit additionnel : CHF 60'000.00

Monsieur Daniel Raboud, syndic, expose le projet comme suit :

- Il y a déjà eu une tentative d'investigation et de contrôle de ces deux décharges depuis leur fermeture en 1986.
- Pour rappel, en 2015, des piézomètres avaient été installés à plusieurs endroits du secteur et des premiers prélèvements avaient été effectués pour analyse. Les échantillonnages avaient été cassés au laboratoire, laboratoire qui a fait faillite peu de temps après puis fermé définitivement ses portes.
- Pendant 4 ans, silence radio, plus de nouvelles du Service de l'environnement. Ce dernier revient toutefois à la charge à fin 2019 et impose à la Commune de nouvelles investigations.

- Le bureau Hydrosol Sàrl est mandaté pour effectuer les prélèvements. Le premier prélèvement (au total quatre prélèvements sont prévus) a eu lieu le 9 septembre 2020.
- Etant dans cette obligation, et désirant une fois pour toutes rayer ces deux anciennes décharges de la carte des sites potentiellement pollués, le Conseil a négocié des subventions cantonales et une participation d'EauSud SA.
- Ainsi, sur la base des coûts estimés à CHF 113'000.00, EauSud SA prendra en charge CHF 10'000.00, le canton et la Commune se partageant le reste à raison de 45/50.
- Excellente nouvelle de ce jour même, les premières analyses du 9 septembre dernier ne démontrent aucune trace de pollution provenant de ces deux anciennes décharges.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Raboud donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 60'000.00** sera couverte par des capitaux propres (pièce numéro 8).

Questions et remarques de l'assemblée

Cet objet ne suscite aucune question.

2.10 Installation photovoltaïque 30 kWc sur le toit du bâtiment de l'édilité : CHF 35'000.00

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal, présente le projet comme suit :

- Conformément à la Constitution fribourgeoise, les communes doivent définir et appliquer une politique énergétique responsable et tournée vers l'avenir. Dans ce sens, les communes doivent jouer un rôle d'exemplarité. (source www.fr.ch/sde).
- L'installation de panneaux photovoltaïques prévue sur le toit du bâtiment de l'édilité est étroitement liée au projet d'extension de la déchetterie. De nouvelles bennes avec compacteur seront utilisées à la déchetterie et nécessiteront une alimentation électrique.
- Pour compenser la consommation supplémentaire d'électricité, le Conseil communal souhaite installer des panneaux photovoltaïques d'une surface de 144 m² et d'une puissance de 30 kWc. De plus, ceci devrait permettre de couvrir 80% de la consommation des infrastructures et bâtiments communaux.
- Ce projet sera subventionné, mais uniquement au terme de sa réalisation. A titre indicatif, si le projet est terminé avant fin mars 2021, la subvention se montera à CHF 11'000.00.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Castella donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 35'000.00** sera couverte par des capitaux propres (pièce numéro 9).

Cet objet ne suscite aucune question.

2.11 Travaux de rénovation au chalet Les Joux : CHF 40'880.00

Monsieur Jean-François Moura, vice-syndic, présente le projet comme suit :

- Lors de la visite des alpages en septembre 2018, le Conseil a constaté que le mur et la partie boisée du chalet côté amont étaient en très mauvais état. La Commune prévoit donc la rénovation du mur du chalet sur toute sa longueur, l'étable ainsi que la couche côté amont. La charpente qui supporte le toit et les parois seront également refaites.
- Au mois d'août 2020, la Commune a reçu une proposition de l'armée de confier des travaux à la colonne du train lors de son futur cours de répétition dans la région. D'un commun accord, il a été convenu que les soldats du train et leurs chevaux se chargeraient du transport du gravier depuis la fin de la route forestière de Pra-Fleuri jusqu'au chalet Les Joux. Ces travaux étaient initialement agendés du 4 au 23 novembre 2020, mais, en raison de la situation sanitaire, l'armée a annulé tous ses cours de répétition.
- Les travaux ont été initialement devisés à CHF 56'000.00, dont en principe 27% (CHF 15'120.00) seront subventionnés par l'Etat.
- Après l'annonce de l'armée, le transport de 30 m³ de gravier par hélicoptère ou chenillette a été devisé à CHF 12'700.00. Ce coût supplémentaire n'est pas inclus dans le budget susmentionné, mais sera soumis à l'assemblée communale de printemps 2021.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 40'880.00** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 10).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Henri Currat : il demande si le coût du transport du gravier sera également subventionné par le canton.

Monsieur Jean-François Moura : il confirme que le canton (selon téléphone avec Monsieur Pauli) prendra en compte les frais du transport dans ses subventions.

2.12 Rapport de la commission financière

Monsieur Thierry Sottas, président de la commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit :

Les divers investissements proposés ce soir nous ont également été présentés en détails lors de notre séance du 11 novembre et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Aussi, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ces différents objets, ainsi que le budget des investissements 2021 tel que présenté.

Nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que Madame Pascale Borcard, caissière, pour la qualité de leur travail.

Ce rapport est signé :

- Mireille Baechler
- Pierre Borcard
- Thierry Sottas

Il est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

2.13 Vote du budget des investissements

2.5 Mise en valeur des garages de la cour de l'école de Grandvillard : CHF 40'000.00

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis à la majorité (3 abstentions)** par vote au scrutin ouvert.

2.6 Construction d'un arrêt de bus répondant à la LHand (crédit additionnel projet « Zone 30 » du 27.11.2019) : CHF 50'000.00

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis à la majorité (3 refus, 1 abstention)** par vote au scrutin ouvert.

2.7 Travaux de réfection sur la Route de Lessoc : CHF 50'000.00

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis à la majorité (1 abstention)** par vote au scrutin ouvert.

2.8 Agrandissement et réaménagement de la Déchetterie intercommunale des Auges : CHF 200'000.00

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis à la majorité (1 abstention)** par vote au scrutin ouvert.

2.9 Investigations techniques des sites pollués « La Scie » et « Les Ponveys » - crédit additionnel : CHF 60'000.00

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis à l'unanimité** par vote au scrutin ouvert.

2.10 Installation photovoltaïque 30 kWc sur le toit du bâtiment de l'édilité : CHF 35'000.00

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis à l'unanimité** par vote au scrutin ouvert.

2.11 Travaux de rénovation au chalet Les Joux : CHF 40'880.00

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis à la majorité (2 abstentions)** par vote au scrutin ouvert.

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. Il remercie également Monsieur Antoine Castella, conseiller responsable des finances, Madame Pascale Borcard, caissière communale ainsi que Monsieur Thierry Sottas et les membres de la commission financière.

3. Présentation du plan financier 2021-2025

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal, présente le plan financier et donne lecture d'un rapport.

Ce rapport est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 11).

La présentation du plan financier ne suscite aucune remarque ni question.

4. Prolongation de la délégation de compétence pour la vente de l'article 4759 RF (pisciculture)

Monsieur Daniel Raboud, syndic, expose les raisons de la nécessité de prolonger la délégation de compétence :

Le projet avance plus lentement que prévu. La délégation de compétence pour la vente de la parcelle octroyée lors de l'assemblée communale de novembre 2018 arrive à échéance à la fin de la présente législature (fin avril 2021). Le projet n'étant en ce moment pas encore suffisamment ficelé, les porteurs du projet sollicitent de la Commune une prolongation de ladite délégation de compétence jusqu'à la fin de la prochaine législature (2026).

Monsieur le Syndic donne ensuite un résumé sommaire de la séance du 19 juin 2020 avec les porteurs du projet. Puis il fait un point de situation sur l'avancement du projet. Pour

terminer, il aborde également la question du prix de vente du terrain et du prix de vente de l'eau.

Approvisionnement en eau

La Commune sera le fournisseur exclusif de l'eau pour la pisciculture. Pour ce faire, elle assurera ses arrières avec un apport d'eau de la Commune de Bas-Intyamou avec qui elle a déjà des échanges d'eau au quotidien. Pour l'eau de secours, le Conseil a approché la société EauSud SA, laquelle est favorable à secourir la Commune en cas de pépin.

Le but des démarches est d'assurer les abonnés du réseau communal en eau potable, en tout temps. Le bureau RIBI SA sera mandaté pour étudier et chiffrer tous les cas de figure concernant l'approvisionnement en eau en quantité suffisante à toutes les parties.

Le prix de l'eau potable facturé à la pisciculture devrait être un peu moins élevé que le prix facturé aux abonnés (selon nouveau règlement communal : CHF 0.50/m³).

Avec la vente du terrain, la vente de l'eau, la contribution immobilière, les impôts, les emplois, cette pisciculture est une affaire exceptionnelle pour notre Commune. Monsieur le Syndic recommande aux citoyens d'approuver la prolongation de la délégation de compétence car la Commune a besoin de nouvelles ressources financières

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Raphaël Raboud : pourquoi est-il nécessaire de demander une prolongation alors que l'assemblée l'avait déjà votée lors d'une assemblée précédente. Si l'assemblée refuse ladite prolongation, que deviendra le projet ?

Monsieur Daniel Raboud : le projet a pris du temps, surtout pour trouver des investisseurs ; tout n'a pas pu être finalisé pendant la législature actuelle, raison pour laquelle le Conseil doit solliciter une prolongation de la délégation de compétence. Si l'assemblée refuse la prolongation de la délégation de compétence, le projet de la pisciculture est enterré.

Monsieur Laurent Borcard : il donne lecture d'un long texte ; il craint pour l'eau potable et l'avenir des agriculteurs ; il s'interroge sur la pérennité d'une pisciculture ; il invite les citoyens présents à ne pas approuver la prolongation de la délégation de compétence.

Monsieur Daniel Raboud : il assure les citoyens que la Commune peut fournir de l'eau en suffisance : la Source des Marais (3'000 l/m en moyenne), Commune de Bas-Intyamou, EauSud SA (12'000 à 16'000 l/min), Commune de Haut-Intyamou (400 l/m). La Source des Marais a été contaminée par du lisier en juillet 2019, ce qui a rendu obligatoire le traitement de l'eau par UV.

Monsieur Olivier Jaquet : il constate que la source des Marais donne moins et que l'on assiste à des étés de plus en plus secs.

Monsieur Daniel Raboud : le débit de la Source des Marais n'est pas en diminution, les relevés informatiques le prouvent ; la Commune étudie également plusieurs solutions pour un approvisionnement de la population et de la pisciculture avec de l'eau de secours.

Monsieur Pascal Moënnat : il comprend les propos de Laurent Borcard et Olivier Jaquet et rassure les citoyens sur le sérieux des porteurs du projet et des investisseurs. Il donne des explications sur le potentiel de la Commune en eau potable (trop-plein) et sur l'approvisionnement par la nappe phréatique via EauSud SA. Le risque est faible, voire inexistant. Aujourd'hui, il faut créer de l'emploi dans l'Intyamou. C'est un projet alimentaire et local, on aura toujours besoin de manger. Si le biogaz ne peut pas absorber les déchets carnés et les déjections des poissons, ces derniers seront séchés et transformés en granules ou brûlés. La Promotion économique du canton de Fribourg soutient le projet. Monsieur Moënnat demande à l'assemblée d'en faire de même et d'approuver la prolongation de la délégation de compétence.

Monsieur Edouard Raboud : le projet leur a été présenté à la Centrale de biogaz pour un coût total de CHF 40 millions et non pas à CHF 6-9 millions comme annoncé précédemment. Il y a donc un malentendu. Est-ce que les chiffres seront aussi différents pour la vente de l'eau ?

Monsieur Antoine Castella : le projet global se monte à CHF 40 millions, dont le fonds d'investissement apportera CHF 6-9 millions, mais il y aura bien sûr d'autres sources de financement.

Monsieur François Jaquet : il trouve que la situation est floue, il demande plus de précisions. Si le projet ne se fait pas, le terrain aura été bloqué pour rien pendant 5 ans. 5% n'est pas assez. Il estime que la décision doit être prise dans une prochaine assemblée communale, avec une analyse plus poussée du projet.

Monsieur Daniel Raboud : les investisseurs travaillent sur le projet depuis quelque temps déjà ; ils étudient diverses solutions, mais ne peuvent pas continuer à investir dans des études s'ils n'ont pas la garantie de l'achat du terrain. Il comprend les réticences mais trouve que la Commune a un projet envié par d'autres. La promesse de vente est élaborée par un notaire et donne des garanties à la Commune. Les risques sont calculés.

Madame Marie-Claire Pharisa : elle relève que ce soir l'assemblée vote une prolongation de la délégation de compétence pour la vente du terrain pour que le projet en lui-même

puisse avancer ; il ne s'agit pas à l'heure actuelle de se prononcer sur la quantité d'eau à fournir à la pisciculture.

Monsieur Daniel Raboud : la première délégation de compétence a été approuvée à une très large majorité. Il comprend certaines réticences, mais le projet tient la route et la Commune se doit de réagir pour assurer des finances communales équilibrées.

Monsieur Pascal Moënnat : les porteurs du projet ont besoin de la promesse de vente de terrain pour aller de l'avant avec le projet. Cela prendra du temps pour obtenir le permis car notamment une étude d'impact sera nécessaire. Les services de l'Etat feront également office de garde-fous.

Monsieur Olivier Jaquet : il demande le vote à bulletins secrets.

Monsieur le Syndic procède au vote. S'agissant de l'approbation d'une délégation de compétence, le Conseil (5 voix) n'est pas autorisé à voter.

29 citoyens sur 66 demandent le vote à bulletins secrets.

Monsieur le Syndic procède au vote à bulletins secrets.

La prolongation de la délégation de compétence pour la vente de l'article 4759 RF (pisciculture) est **adoptée à la majorité (38 approbations, 23 refus, 5 abstentions)** par vote à bulletins secrets (pièce No 12).

5. Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) : approbation des nouveaux statuts

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal, rappelle qu'en date du 27 septembre 2020, la population gruérienne s'est prononcée en votation populaire sur le crédit d'investissement de CHF 55 millions pour la construction du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. Le crédit a été accepté par 72 % des voix, soit 14'916 voix sur 20'709 votants. Le taux de participation s'est élevé à 57.33 %. A Grandvillard, la population a accepté ce crédit d'investissement à hauteur de 73,6% (298 oui, 108 non).

A la suite de cette votation, il appartient encore aux Assemblées communales et aux Conseils généraux d'approuver la révision des statuts de l'AISG, car le Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère représente une nouvelle tâche pour l'association.

Comme indiqué dans le tractanda, les statuts ne seront pas lus. Toutefois, Monsieur Castella les résume en mettant l'accent sur les articles principaux (pièce numéro 13).

Au vu des éléments qui précèdent, le Comité de direction de l' AISG et le Conseil communal de Grandvillard recommandent aux citoyens de Grandvillard d'adopter la révision totale des statuts de l'association intercommunale « Sports en Gruyère ». Ce centre répond aux besoins des écoles et de la population et doit favoriser la pratique d'une activité sportive.

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Raphaël Raboud : il constate que l'on peut injecter 55 millions pour le sport en Gruyère mais que l'on arrive toujours pas à réaliser un sentier entre le Fey et la piste forestière située en amont (cf. sa demande en assemblée communale le 29 novembre 2017).

Monsieur Thierry Sottas : il ne faut pas tout mélanger ; on se doit de soutenir la jeunesse dans ce projet, surtout qu'elle est en souffrance en cette période de pandémie.

Les nouveaux statuts de l'Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) sont **adoptés à la majorité (2 abstentions)** par vote au scrutin ouvert.

6. Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR) - approbation du contrat de parc 2022-2031

Madame Suzanne Cosandey, conseillère communale, remercie Patrick Rudaz de sa présence. Elle fait un résumé de l'historique du Parc et de son lien avec la Commune, du rôle du Parc, de ses fonctions et de ses projets variés.

Comme indiqué dans le tractanda, le contrat n'est pas lu (pièce numéro 14). Madame Cosandey explique les raisons du renouvellement du contrat de Parc. Elle relève que la contribution annuelle communale reste inchangée (CHF 8.00/habitant).

Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** procède au vote.

Le nouveau contrat de Parc 2022-2031 est **adopté à l'unanimité** par vote au scrutin ouvert.

7. Divers

7.1 Règlement des finances (RFin)

Monsieur le Syndic informe l'assemblée que le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, en même temps que le MCH2. Toutefois, l'article 10 entrera déjà en vigueur le 24 avril 2021, avec la nouvelle législature 2021-2026.

7.2 Plan d'aménagement local (PAL)

Monsieur le Syndic informe que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) se montre réticente sur un certain nombre de points qu'elle énumère dans le droit d'être entendu publié dans la Feuille officielle du 6 novembre 2020. Le Conseil communal a immédiatement informé les citoyens par affichage au pilier public de l'avis de la Feuille officielle et par publication du dossier complet sur le site internet. Un article est également paru dans le journal La Gruyère. Puis le Conseil a rencontré la Commission de l'aménagement avec Monsieur Grégoire Stigler, urbaniste auprès du bureau Archam & Partenaires SA, en charge du PAL de Grandvillard, afin de se concerter sur la détermination à rendre à la DAEC. Dans un rapport de 18 pages rédigé par Monsieur Stigler, la Commune refuse toutes les modifications demandées par la DAEC. Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) devra se prononcer à ce sujet dans les 3, voire 4, prochains mois. Dans un but de transparence, Monsieur le Syndic invite les citoyens qui le souhaitent, de demander une copie de la détermination au bureau communal.

7.3 ftth Fribourg SA

Monsieur le Syndic donne quelques explications sur l'installation de la fibre optique :

- Chaque propriétaire a reçu de ftth Fribourg SA une proposition de raccordement de son bâtiment à la fibre optique. L'installation de la fibre optique est une plus-value pour chaque bâtiment. Elle est en plus gratuite.
 - Peu de temps après, NET+ a proposé un abonnement. Ceci a provoqué quelques confusions. Les citoyens n'ont aucune obligation de souscrire un abonnement à Net+.
 - La pose de la fibre optique est conditionnée au nombre d'abonnés finaux aux opérateurs qui sont, pour l'instant, Net+, Salt, Swisscom et Sunrise. Cablecom ne collabore pour l'instant pas avec ftth. Aux dernières nouvelles, le quota serait presque atteint.
-

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Syndic** donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Gérald Raboud : il demande si la Commune a analysé les besoins pour poser la signalisation « fin de la limitation de vitesse » aux abords des différentes routes sortant du village.

Monsieur Jean-François Moura : le village sera passé en zone 30 ; les signaux seront disposés aux bons endroits au moment opportun, sous réserve de l'avis favorable du Service de la mobilité (SMo).

Madame Estelle Gouraud : elle fait partie d'un groupe de villageois qui a fait opposition au projet de la transformation et de la construction de 18 appartements dans l'actuel hôtel du Vanil-Noir, ces citoyens craignent en effet une circulation supplémentaire engendrée par ces nouvelles habitations. Elle constate également que l'implantation de la zone 30 prend du retard.

Monsieur Daniel Raboud : il s'agit d'un bâtiment privé. La Commune a tout fait pour sauver la grande salle et le restaurant ; elle était en pourparlers avec deux promoteurs, mais le projet n'a pas abouti, sans compter que les charges financières auraient été trop importantes pour la Commune (CHF 150'000.-/par an au budget de fonctionnement). Le Conseil est soulagé que ce grand bâtiment a un nouvel avenir.

Monsieur Francis Baechler : il souhaite des informations sur l'état d'avancement des travaux de la maison de Monsieur Joseph Barras (Rue Saint-Jacques 28).

Monsieur Daniel Raboud : le Conseil se penchera sur le problème.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Syndic** remercie ses collègues du Conseil pour l'excellent travail accompli et l'assemblée pour la confiance témoignée. Il clôt l'assemblée en remerciant chacun de son attention. Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et leur adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

L'assemblée est close à 23h00. En raison de la situation sanitaire, il n'y a pas de verrée.

La secrétaire :



Barbara Fetz



Le syndic :



Daniel Raboud